



A.P.E.

Accueil et Promotion
des Étrangers

Formation linguistique OFII A2

Public visé et prérequis :

Migrants primo-arrivants signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) sur la plateforme d'accueil de l'OFII titulaire d'une dispense de formation linguistique remise par l'OFII et souhaitant faire une formation facultative OFII A2.

Objectifs :

L'objectif général du parcours est l'acquisition de l'autonomie dans l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. La formation obligatoire vise la progression vers le niveau A2 du CECRL.

Durée :

1 mois, à raison de 25 heures par semaine. (prescription de 100 heures).

Modalités et délais d'accès :

Les personnes sont orientées par l'OFII ou par Accueil et Promotion des Etrangers (APE) après validation des candidatures par l'OFII. Démarrage d'un groupe quand 5 personnes positionnées sur l'action. Délai d'attente d'un à 3 mois environ.

Tarifs :

Formation gratuite.

Contact :

Karine BELLANGER, 02-33-29-10-97
accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Formation en présentiel, pédagogie actionnelle (actes de paroles réels visés) selon les déroulés pédagogiques de l'OFII, évaluations formatives et sommatives selon les modalités de l'OFII.

Accessibilité :

Formation accessible au public en situation de handicap.

Taux d'atteinte du niveau A2

47% des personnes sorties de formation en 2020 ont atteint le niveau A2